

Référence : C.N.509.2023.TREATIES-XXI.6 (Notification dépositaire)

CONVENTION DE NATIONS UNIES SUR LE DROIT DE LA MER
MONTEGO BAY, 10 DÉCEMBRE 1982

BRÉSIL : DÉSIGNATION DE CONCILIATEUR EN VERTU DE L'ARTICLE 2 DE L'ANNEXE V
ET DÉSIGNATION D'ARBITRE EN VERTU DE L'ARTICLE 2 DE L'ANNEXE VII DE LA
CONVENTION ¹

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de
dépositaire, communique :

L'action susmentionnée a été effectuée le 13 décembre 2023.

(Traduction) (Original : anglais)

Désignation de conciliateur et d'arbitre :
M. George Rodrigo Bandeira Galindo

Désignation d'arbitre :
M. Wagner Menezes

Retrait à titre de conciliateur et d'arbitre :
M. Walter de Sá Leitão

Le 15 décembre 2023



¹ Voir notification dépositaire C.N.894.2001.TREATIES-7 du 20 septembre 2001 (Notification de désignation de conciliateur en vertu de l'article 2 de l'Annexe V et désignation d'arbitre en vertu de l'article 2 de l'Annexe VII de la Convention : Brésil).